

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 12
- votants 14
- Pour 14
- Contre 0
- Abstention 0

-

DELIBERATION 021 -04-2026

Séance du mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : 21 avril 2026

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CBIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, VERNET Thierry, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Karine PICADOU à Pascal DUSSOL

ABSENT EXCUSÉ : Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

BUDGET FORMATION DES ELUS

Le Maire fait part à l'assemblée que suivant l'article L.2123-12 du CGCT, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation. Le montant prévisionnel des dépenses de formation doit au minimum s'élever à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées, dans la limite de 20 % de ces mêmes indemnités.

Il propose aux élus de fixer à 3 % le montant alloué à la formation, soit 1 352,23 € annuels.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 28 avril 2026

Le Maire,

La Secrétaire,

Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le :
Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.